

## Formations reconnues par SAQ

La Swiss Association for Quality a reconnu la participation aux conférences Academy & Finance ci-dessous comme mesures de recertification SAQ pour la certification Certified Wealth Management Advisor (CWMA). Vous pourrez suivre ces conférences enregistrées sur Zoom dont vous recevrez les slides. Academy & Finance vous enverra une attestation indiquant le code SAQ et le nombre de crédits. Toutes les formations ci-dessous sont en français.



Swiss Association for Quality

### LSFIN

#### Contrôles de suitability et suivi des portefeuilles : comment préparer l'audit LSFIn

CWMA-ACFI-23-2005 - 2,66 crédits - 160 minutes  
250 CHF+ TVA (8.1%)

Séminaire organisé à Genève le 15 novembre 2023

Maîtriser les contrôles de la suitability et le suivi des portefeuilles (concentration/ diversification, déviations par rapport à la stratégie d'investissement, contrôle des risques) qui doivent être effectués par la 1ère et la 2ème ligne de défense. En l'absence de précisions dans la loi, la pratique des auditeurs est essentielle.

#### Compliance LSFIn : retours d'expérience et nouveaux défis

CWMA-ACFI-23-2006 - 3,66 crédits - 220 minutes  
350 CHF+ TVA (8.1%)

Séminaire organisé à Genève le 1er décembre 2023

Approfondir certaines problématiques importantes et actuelles de la LSFIn notamment à la lumière des résultats des premiers audits LSFIn : la classification des clients, la prise en compte de la situation financière du client, la product suitability, la documentation du conseil en placement, les investissements ESG

#### Obligations LSFIn : qu'attend-on de vous ?

CWMA-ACFI-24-2007 - 4 crédits - 240 minutes  
400 CHF+ TVA (8.1%)

Séminaire organisé à Genève le 14 mars 2024

Améliorer les procédures de contrôle de la suitability, de mesure et suivi des risques de portefeuille, de mise à jour de la documentation LSFIn en prenant en compte les observations issues des premiers audits LSFIn; suivre les évolutions en matière d'ESG, notamment la rédaction de questionnaires ESG; maîtriser les attentes précises de la FINMA par exemple l'emploi de produits maison.



## COMPLIANCE / AML

### Vérification de l'ADE / due diligence dans la LBA révisée

CWMA-ACFI-23-2001 - 4,66 crédits - 280 minutes

450 CHF+ TVA (8.1%)

Séminaire organisé à Genève le 4 avril 2023

Maîtriser les aspects pratiques de la LBA révisée en ce qui concerne la vérification de l'ayant droit économique, l'analyse de risque de la relation d'affaires, le niveau approprié de la due diligence selon le risque, la documentation des processus internes de vérification de l'ADE et les documents corroboratifs, enfin la prise en compte des changements de circonstances : au delà des règles connues, quelles sont les attentes du régulateur et les pratiques de marché conformes. Explications à travers des cas pratiques.

### La revue périodique des comptes low risk

CWMA-ACFI-23-2003 - 5,75 crédits - 345 minutes

500 CHF+ TVA (8.1%)

Séminaire organisé à Genève le 23 juin 2023

Comprendre les attentes de la LBA révisée en matière de revue périodique des comptes low risk et les pratiques du marché : organisation, méthode, application de l'approche par les risques, organisation du travail, outils, gestion des suspens, documentation de la revue, contenu et articulation des revues AML ad hoc et de la revue de profil LSFIn avec la revue périodique. Approfondir et explorer de nouvelles problématiques par rapport à la première conférence organisée sur ce thème en octobre 2022.

### Les contrôles de compliance sur les structures

CWMA-ACFI-24-2008 - 3 crédits - 180 minutes

300 CHF+ TVA (8.1%)

Séminaire organisé à Genève le 28 mars 2024

Maîtriser les obligations et les bonnes méthodes en matière de due diligence AML sur les structures : structures complexes (nouvelles exigences de la FINMA sur les réseaux de relations d'affaires), les structures intermédiaires, les structures caritatives qui peuvent présenter un risque de financement du terrorisme, le statut de Financial Institution (FI) des structures par rapport aux règles CRS et FATCA (affaire récente du shell bank loophole)

## Informations pratiques

### INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11  
 Fax: +41 22 849 01 10  
 info@academyfinance.ch  
 Academy & Finance SA  
 Rue Neuve-du-Molard 3,  
 1204 Genève  
 www.academyfinance.ch

A réception de votre paiement, ACADEMY & FINANCE vous enverra par email le lien d'accès aux enregistrements Zoom ainsi que les slides en format pdf. ACADEMY & FINANCE vous enverra une attestation de suivi de la formation mentionnant le code SAQ et le nombre de crédits que vous pourrez faire valoir auprès de SAQ.

### Visionnage unique

L'envoi de l'enregistrement comprend un seul visionnage complet du séminaire, avec la possibilité de le diviser en plusieurs sessions. Academy & Finance SA surveille les détails d'accès et la durée de visionnage. Tout visionnage supplémentaire sera facturé 50 CHF par heure.

### Rabais pour commande multiple

Pour la commande de plusieurs formations enregistrées, les rabais suivants seront offerts :  
 600-1000 CHF : 10%  
 1000-1400 CHF : 20%  
 + de 1400 CHF : 30%

## Bulletin de commande

Je commande les formations certifiées SAQ suivantes

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <b>Contrôles de suitability et suivi des portefeuilles : comment préparer l'audit LSFIn</b><br>CWMA-ACFI-23-2005 - 2,66 crédits<br>250 CHF + TVA (8.1%) | <input type="checkbox"/> <b>Vérification de l'ADE / due diligence dans la LBA révisée</b><br>CWMA-ACFI-23-2001 - 4,66 crédits -<br>450 CHF + TVA (8.1%) |
| <input type="checkbox"/> <b>Compliance LSFIn : retours d'expérience et nouveaux défis</b><br>CWMA-ACFI-23-2006 - 3,66 crédits<br>350 CHF + TVA (8.1%)                            | <input type="checkbox"/> <b>La revue périodique des comptes low risk</b><br>CWMA-ACFI-23-2003 - 5,75 crédits<br>550 CHF + TVA (8.1%)                    |
| <input type="checkbox"/> <b>Obligations LSFIn : qu'attend-on de vous ?</b><br>CWMA-ACFI-24-2007 - 4 crédits<br>400 CHF + TVA (8.1%)  | <input type="checkbox"/> <b>Contrôles de compliance sur les structures</b><br>CWMA-ACFI-24-2008 - 3 crédits<br>300 CHF + TVA (8.1%)                     |

**Vous pouvez passer commande par téléphone : + 41 22 849 01 11**

Prénom et nom .....

Fonction .....

E-mail .....

Société .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél ..... Fax .....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire  Mastercard  VISA

N° de carte: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte .....

Date .....

Signature .....

# Contrôles de suitability et suivi des portefeuilles : comment préparer l'audit LSFIn

- > Quels contrôles doivent-êtré effectués par la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> ligne de défense ?
- > Contrôle des risques liés à la gestion de portefeuille : que va regarder l'auditeur externe ?
- > La loi et la pratique des auditeurs en matière de concentration/diversification et de contrôle des déviations

**Carine Casteu,**  
Chief Risk Officer,  
Piguet Galland & Cie SA, Genève

**Taulant Avdija,**  
Associé, Responsable Regulatory &  
Compliance Suisse romande,  
BDO SA, Genève

**Cecilia Peregrina,**  
Senior Manager,  
PWC Legal, Genève

**Séverine Richard,**  
Senior Manager, Regulatory &  
Compliance Financial Services,  
KPMG, Genève

Reconnaissance par



Swiss Association for Quality

Reconnaissance en tant que mesure  
de recertification SAQ pour la cer-  
tification "Conseiller à la clientèle  
Banque"  
Code SAQ: CWMA-ACFI-23-2005

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG,  
les participants inscrits au programme de  
formation ASG reçoivent 3 crédits.

## 14.00 Les contrôles par la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> ligne de défense en matière de suitability et de suivi des portefeuilles

- Suivi du profil investisseur du client dans le temps
- Adéquation de la stratégie d'investissement choisie par le client avec son profil d'investisseur
- Contrôles relatifs au caractère approprié des transactions y compris documentation dans le CRM
- Contrôles relatifs à l'adéquation des transactions y compris documentation dans le CRM
- Suivi global des portefeuilles (adéquation, concentration, éligibilité des produits...)
- Définition des indicateurs de risque et des objectifs non financiers des RMs

**Carine Casteu**

## 14.40 Les premières observations de l'audit LSFIn en matière de contrôle de la suitability

- Le contrôle des risques liés à la gestion de portefeuille et les exigences de conformité en matière de risques de marchés : que va regarder l'auditeur externe ?
- Contrôles manuels et automatisation des processus liés à LSFIn

**Taulant Avdija**

15.30 Pause-café

## 15.50 Quelles sont les exigences du régulateur et les précisions apportées par les tribunaux en matière de concentration / diversification ?

- Concentration : les rappels récents de la FINMA : incertitudes sur le risque de concentration et sur l'utilisation des propres produits de placement ; la notion de concentration selon la jurisprudence
- La notion de diversification : quelles précisions dans la jurisprudence ? Quels axes de diversification préconiser (types d'actifs, diversification géographique, par devise, par secteur, value/growth, notion de décorrélation entre classes d'actifs) ?

**Cecilia Peregrina**

## 16.20 Le contrôle et la documentation des déviations par rapport à la stratégie d'investissement

- Les déviations et leur remontée : qu'est-ce qu'une déviation, causes (déviation due aux conditions de marché, déviation à la demande du client) ?
- Exemples de déviations, problème de l'importance de la déviation, sa durée...
- Différence du problème des déviations en période normale et en période de crise / de krach
- Contrôles de la documentation des déviations : vérifier que les documentations des violations des règles (breach) sont satisfaisantes : exemples de bonne qualité de la documentation de la violation ou de mauvaise qualité

**Séverine Richard**

17.00 Fin de la conférence

**GENÈVE, MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023, 14.00-17.00, HÔTEL PRÉSIDENT / ONLINE (ZOOM)**

# Compliance LSFIn : retours d'expérience et nouveaux défis

- > Quelles erreurs de classification des entités juridiques sont fréquemment observées ?
- > Situation financière du client : quels éléments faut-il documenter et analyser ? Quel suivi ?
- > Comment assurer la suitability des produits financiers ?
- > Quelles sont les pratiques observées en matière de questionnaire client ESG ?

**François Rabel,**  
Regulatory & Compliance Manager,  
BDO SA, Genève

**Alma Veuthey,**  
Senior Consultant | LL.M.,  
Legal, Regulatory & Compliance -  
Financial Services,  
Ernst & Young AG, Genève

**Rebecca A. Slade,**  
Senior Consultant,  
Legal, Regulatory & Compliance,  
Financial Services,  
Ernst & Young AG, Genève

**Ralf Rühling,**  
Head of Investor Protection proposi-  
tions, Senior product manager,  
SIX financial Information, Zurich

**Cecilia Peregrina,**  
Senior Manager,  
PWC Legal, Genève

**David Violi,**  
Tit. brev. Avocat, LL.M.,  
Directeur, Risk and Regulatory  
Financial Services,  
Deloitte, Genève

**Hortense Huez,**  
Directrice, Risk and Regulatory  
Financial Services,  
Deloitte, Genève

Formation reconnue par



Formation accréditée par



## CLASSIFICATION LSFIn DES CLIENTS

### 9.00 Classification des clients : retour d'expérience et problèmes récurrents

- Quels sont les éléments clés de la classification LSFIn et quelles solutions pour les cas particuliers rencontrés (compte joint, représentant, etc.) ?
- Focus sur les entités juridiques, quelles sont les problématiques et les erreurs de classification fréquemment observées ?
- Classification LSFIn, profil de risque et dossier KYC, quels sont le degré de corroboration nécessaire et la cohérence attendue ?

**François Rabel**

## SUITABILITY

### 9.40 Connaître la situation financière du client : quels éléments faut-il documenter et analyser ? Quel suivi ? Quelles conséquences sur la gestion ?

- Quel degré de finesse est exigé / utile pour la connaissance des dettes, les besoins de liquidité future ?
- Comment documente-t-on la situation financière ?
- Quels sont les indicateurs, ratios... permettant de systématiser la prise en compte de la situation financière ?
- Analyse de cas où un gérant s'est vu reprocher de ne pas avoir tenu compte suffisamment de la situation financière du client ?
- Dans quelle mesure la situation financière du client détermine le profil de risque ? Dans quelle mesure est-ce une contrainte en matière de stratégie de placement et de risque produit (product suitability) ?

**Alma Veuthey et Rebecca A. Slade**

10.20 Pause-café

## PRODUCT SUITABILITY

### 10.40 The challenge of integrating the product risk in the suitability process. How to ensure Product Suitability?

- What is the objective of product suitability?
- A few examples of non suitable products depending on the client risk profile
- The processes to obtain product suitability
- Regular assessment of the financial instruments: can these processes be outsourced?
- Analysis and classification of the financial

instruments: can these processes be outsourced?  
- Rating the financial instruments inherent risks: what are these inherent risks? Can this be outsourced?

**Ralf Rühling**

## CONSEIL EN PLACEMENT

### 11.30 Conseil en placement : quelle étendue des obligations et quelle documentation ?

- L'étendue des obligations dans le cadre du service de conseil et leur documentation
- distinguer clairement conseil et exécution : la confusion des pratiques
- le monitoring/ suivi
- déconseiller : formulation, documentation
- rétablir l'appropriateness d'un conseil non cohérent avec la connaissance et expérience : comment augmenter le niveau de K&E et le documenter

**Cecilia Peregrina**

### 12.00 La responsabilité du conseil en placement et celle du client

- Dans le conseil le client décide, mais quelle est la responsabilité du conseiller ?
- Qu'est-ce qu'un « mauvais » conseil juridique ? Suffit-il de respecter la suitability et appropriateness pour être exonéré de toute responsabilité ?

**Cecilia Peregrina**

## ESG

### 12.20 Investissements ESG - clarifications des notions, coordination avec la LSFIn et mise en œuvre

- Quelle(s) définition(s) pour un investissement durable/ ESG en Suisse ?
- Premières analyses des propositions attendues des autorités suisses en septembre 2023
- Questionnaire client ESG et coordination par rapport au tests LSFIn Suitability & Appropriateness : pratiques observées
- A quoi ressemble une offre de services ESG - quelles sont les attentes des clients ?

**David Violi et Hortense Huez**

13.00 Fin de la conférence

# Obligations LSFIn : qu'attend-on de vous ?

Les auditeurs repèrent des déficiences; ce que la FINMA permet est plus précis.

Suitability par rapport à la situation financière et aux objectifs du client • Questionnaire ESG • Produits maison • Mesure des risques de portefeuille • Documentation LSFIn et mise à jour

## Séverine Richard,

Senior Manager, Regulatory & Compliance Financial Services, KPMG, Genève

## Hortense Huez,

Directrice, Risk and Regulatory Financial Services, Deloitte, Genève

## Taulant Avdija,

Associé, Responsable Regulatory & Compliance Suisse, BDO SA, Genève

## Cecilia Peregrina,

Senior Manager, PWC Legal, Genève

## Fredrik Berglund,

Manager, Audit Financial Services, EY, Zurich

Formation reconnue par



Formation accréditée par



## SUITABILITY

### 8.40 Le contrôle de la suitability

- La prise en compte de la situation financière du client :
  - quels éléments à prendre en compte pour évaluer la situation financière ?
  - pas d'obligation de vérifier la situation financière (SF) mais si doute clarifier
  - la cohérence de la SF : par rapport à quoi ?
  - contradiction entre SF et appétit au risque : exemples de gros appétit au risque avec une SF qui ne le permet pas : exemples
- Les objectifs financiers du client : à court et à long terme :
  - quels sont les objectifs à connaître : performance, couvrir un risque, besoin de liquidité...
  - comment on les décrit, les exprime, avec quel degré de précision ; quid des incohérences ?
  - documentation des objectifs, mise à jour
  - relation entre les objectifs et la SF et les conséquences

Séverine Richard

### 9.20 La mise en place de la suitability ESG

- Questionnaire client ESG : la mise en œuvre à ce jour
- Les évolutions réglementaires à venir qui viendront impacter l'évaluation de la suitability ESG
- Coordination par rapport aux tests LSFIn Suitability & Appropriateness : contradictions possibles et hiérarchie proposée, comparaisons internationales

Hortense Huez

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

### 10.00 Les produits maison : quelles sont les dernières évolutions de plus en plus précises de la vision de la FINMA ?

- Soft cap sur la proportion de produits maison dans l'allocation d'actifs : quel seuil maximum pour la FINMA ?
- Est-il permis voir recommandé de placer 100% du portefeuille en produits maison ?
- Double dip : à quelles conditions est-il toléré par la FINMA ?
- Dans quels cas peut-il y avoir un conflit d'intérêts même en l'absence de double dip ?

Taulant Avdija

10.40 Pause-café

### 11.00 Construire l'univers de placement : quelles obligations? Quelle méthodologie ?

- Univers de placement libre ou fermé : différence? Obligation légale ?
- Univers de placement et buy list : quelles différences entre les deux ?

- Univers de placement et instruments que l'on peut conseiller ou déconseiller : le cas des instruments qui ont été dans l'univers mais en sont sortis, ou qui ont été étudiés pour en faire partie mais ne sont pas retenus...
- Due diligence sur produits pour les inclure ou pas dans l'univers de placement : quelles exigences ?
- Méthodologie et documentation de la construction de l'univers de placement

Cecilia Peregrina

## RISQUES DU PORTEFEUILLE

### 11.40 Portfolio risk measurement and monitoring

- Is the financial service provider obliged to monitor the client's portfolio risk? Examples on periodicity, circumstances in which it is mandatory and in which it can be contractually waived the duty
- Asset allocation or quantitative portfolio risk measures: Different examples on how to measure and monitor the risk of client portfolios. What is the minimal requirement to comply with the law, what are the best practice standards?
- Connecting portfolio monitoring and portfolio management: Examples on how to use the results from portfolio monitoring in ensuring suitable client portfolios

Fredrik Berglund

## DOCUMENTATION LSFIn

### 12.10 FinSA documentation: pitfalls and lessons from first FinSA audits

- Updating the client classification: How often and how detailed to fulfill FinSA requirements? Examples and deficiencies (especially regarding MiFID II vs. FinSA)
- Updating the client classification: How to ensure that risk profiles are not outdated? How to react when clients with advisory services exceed their risk tolerance for a longer time?
- Involvement of 2nd line of defense (controls) in FinSA documentation: What is the expectation of the regulator? Examples of minimal controls expected and how to implement these
- Best Execution: Expectation of the regulator to define criteria for the execution of client orders and to be able to furnish proof of best execution. How to document, when to update, how to act if only brokers are used and no own market access exists.

Fredrik Berglund

13.00 Fin de la conférence

# Vérification de l'ADE / due diligence dans la LBA révisée : attentes du régulateur, pratiques de marché conformes

> Comment effectuer la vérification critique de l'ADE selon les circonstances ?

> Pratiques de marché de due-diligence et approches à l'entrée en relation et à la revue périodique : clients PEP et à risque accru, clients à risque "faible"

> En vue de la vérification de l'ADE, comment les processus internes doivent-ils être documentés ?

**Olivier Maes,**

Director,  
Deloitte AG, Zurich

**Marc Kilcher,**

Director, Regulatory & Compliance,  
Financial Services,  
KPMG Suisse, Genève

**Constance Delaveau,**

Senior Manager,  
KPMG Suisse, Genève

**Simona Terranova,**

Fondatrice,  
MT Finance (Suisse) SA, Genève

**Taulant Avdija,**

Associé, Responsable Regulatory  
& Compliance Suisse romande,  
BDO SA, Genève

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 4.5 crédits.

Formation reconnue par



**9.00 Introduction par le président de séance**

- Quelles différences concrètes entre LBA révisée et CDB ?
  - Evolution de la définition des ADE : modifications des recommandations 24 et 25 du GAFI
  - L'importance croissante des cas de Shared relationships / Multibooked client, client multi entités
  - L'enjeu de la nouvelle Loi sur la Protection des Données par rapport aux obligations liées à la tenue du KYC
  - Les implications de la nouvelle circulaire Risques opérationnels
  - Les nouveautés liées aux sanctions au niveau européen au regard des techniques d'évasion
- Olivier Maes**

**9.40 Comment effectuer la vérification critique de l'ADE selon les circonstances ?**

- Vérification matérielle de la documentation sur l'ADE
  - Test de plausibilité des relations d'affaires (logique matérielle exigée par le GAFI)
  - Proportionnalité de la vérification / selon les circonstances : exemples
  - Quelle vérification d'ADE pour compte standard, risque accru, structures complexes
- Marc Kilcher et Constance Delaveau**

10.40 Pause-café

**11.00 Comment analyser et déterminer le risque de la relation d'affaires (client risk-scoring)**

- Qu'est-ce qu'une relation d'affaires ?
- Quelle approche ? Approche statique versus une approche dynamique ?
- Quels sont les facteurs types de risque à prendre en considération pour l'établissement du risk-scoring ? Différentes approches de l'industrie
- Peut-on différencier le risk-scoring pour un même ayant droit économique ayant plusieurs relations au sein du même établissement ?
- Comment ne pas être débordé par une revue périodique ? Règles impératives et bonnes pratiques d'analyse du risque LBA de la relation d'affaires ; erreurs et pratiques non conformes en la matière
- Qui est le risk manager d'une relation et que devrait-il faire au moment de l'onboarding de la relation ?
- Etude de cas

**Olivier Maes**

**11.50 Gouvernance et cas pratiques autour de la due-diligence LBA des clients**

- Organisation appropriée : qu'est-ce que cela signifie dans la pratique : étude d'organisations possibles, les différents niveaux de contrôles
- Les attentes du régulateur : do et don't - examen de 2 cas concrets au niveau de la gouvernance, l'organisation interne et les outils.
- Clients PEP et à risque accru : pratiques de marché de due-diligence et approches à l'entrée en relation et à la revue périodique
- Clients à risque "faible" : pratiques de marché de due-diligence et approches à l'entrée en relation et à la revue périodique

**Simona Terranova**

12.30 Déjeuner

**14.00 En vue de la vérification de l'ADE, comment les processus internes doivent-ils être documentés ? Quels documents corroboratifs sont requis ?**

- Documents requis pour la vérification de ADE
  - Documents requis pour les clients à risque élevé, risque moyen et risque faible : exemples
  - La documentation interne des processus de vérification de l'ADE, notamment le test de plausibilité : attentes du régulateur, pratiques du marché, constatations des auditeurs
- Taulant Avdija**

**14.50 Quelles sont les obligations et les pratiques du marché en matière de prise en compte des changements de circonstances ?**

- A quoi les changements de circonstances font référence ?
- Les changements de circonstances peuvent être liés à des changements liés au client
- Les changements de circonstances peuvent être liés aux transactions
- Selon les Nouvelles dispositions de la LBA révisée, dans quel délai ces changements de circonstances doivent être pris en compte à partir du moment où ils ont été identifiés ? Quelles sont les attentes du régulateur ?
- Etudes de cas

**Olivier Maes**

15.30 Fin de la conférence

# La revue périodique des comptes low risk : attentes du régulateur, organisation et pratiques de marché

- > Quelles organisations sont pratiquées : task force, fonctions impliquées en sus du Front, rôle des BRM ?
- > Quelles sont les méthodes mise en oeuvre ? Quelle organisation du travail ? Quels outils ?
- > Comment gérer les suspens ? Comment documenter les résultats de la Revue périodique (RP) ?
- > Revue AML ad hoc, revue du profil LSFIn : quelles méthodes ? Quelle articulation avec la RP ?

## David Violi,

Tit. brev. Avocat, LL.M., Directeur,  
Regulatory Financial Services,  
Deloitte, Genève

## Marc Kilcher,

Director, Regulatory & Compliance,  
Financial Services,  
KPMG Suisse, Genève

## Constance Delaveau,

Senior Manager,  
KPMG Suisse, Genève

## Simona Terranova,

Fondatrice,  
MT Finance (Suisse) SA, Genève

## Jha Madhumita,

Senior Manager, Forensic &  
Integrity Services,  
EY, Zurich

## Andrea Garnitschnig,

Associate Partner, Regulatory,  
AML, KYC,  
EY, Zurich

## François Rabel,

Regulatory & Compliance Manager  
BDO SA, Genève

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 6 crédits.

## ORGANISATION DE LA REVUE PÉRIODIQUE

9.00 **Que signifie la revue périodique ? Quelle est la pratique d'une telle revue en terme de profondeur et de timing ? Quels sont les enjeux et les impacts d'une telle revue ?**

- Rappel de certains principes de base : qui est le risk manager en ce qui concerne les relations d'affaires ? Quelles sont les différentes tâches englobées dans la notion de revue périodique ?
  - Pourquoi la revue périodique est-elle importante dans la gestion des risques KYC, AML et sanctions ?
  - Que peut déclencher une revue périodique : une revue approfondie, une enquête, la nécessité de clarifier avec le client, des nouveaux documents CDB (i.e. Form A, T, etc), un reporting aux autorités ?
  - Une revue périodique nécessite-t-elle une discussion avec le client ?
  - Comment certaines banques se sont-elles organisées concernant la revue périodique ? Quelles sont les fonctions impliquées en sus du Front ? Que font les fonctions Business Risk Management (BRM) et Compliance et y-a-t'il un problème d'indépendance si Compliance réalise des revues périodiques ?
  - Revue par le Front uniquement ou organisation des revues en fonction du « risk scoring » des relations d'affaires ?
  - Institutionnalisation de la revue périodique – Ad hoc task force ou une fonction permanente ?
  - Revue périodique manuelle ou automatisée ?
- Comment amener le front à prendre sa responsabilité (et contacter le client) en matière de revue périodique lorsque des nombreux outils d'intelligence artificielle (e.g ChatGPT) semble faciliter l'établissement rédactionnel d'un nouveau KYC ?
- Que coûte généralement une revue périodique ?

David Violi

## RÔLE DU COMPLIANCE ET DE L'AUDIT INTERNE

9.40 **Le rôle de Compliance et de l'Audit Interne dans la revue périodique**

- Que fait Compliance en ce qui concerne la revue périodique ?
- Les revues périodiques doivent-elles être prioritisées ? sur base de quoi ? Approche par les risques (data analytics) ?
- Quels sont les contrôles types que Compliance déploie sur le Front pour s'assurer que les revues périodiques sont effectivement réalisées ?
- Quid du rôle de Compliance par rapport à des négligences manifestes (« repeating offenders ») ? Y-a-t'il un processus d'Incident and Consequences Management au sein de la banque ? Score cards ?

- Quels sont les risques clés que l'audit interne considère généralement dans un audit ?

David Violi

9.55 **Comment rédiger une bonne directive interne relative à la revue périodique, en application de la nouvelle OBA-FINMA ? Pratiques du marché, erreurs et malentendus observés**

- Faut-il traiter toutes les revues périodiques : clients high risk, low risk, PEP, structures complexes...
- Les critères de « Risk Based Approach » de la revue périodique
- La périodicité
- La définition de « timeliness »
- Les rôles et responsabilités
- La documentation
- Que vont regarder les auditeurs externes en la matière ?

Marc Kilcher et Constance Delaveau

10.35 Pause-café

## MÉTHODE DE REVUE PÉRIODIQUE POUR LES COMPTES LOW RISK

10.50 **Quelle méthode de revue pour la revue périodique des comptes standards ?**

- Revue des comptes standard, revue des comptes high risk, PEPs etc... : comment appliquer la « Risk Based Approach » ? Comment varient les paramètres de la RBA (périodicité, client reach-out, l'obtention de preuves, le degré de clarification) en fonction du niveau de risque des comptes faisant l'objet de la revue périodique ?
- Quelle différence entre la revue high-risk et la revue low-risk : quels contrôles ne sont pas faits face dans la revue de clients low-risk ?
- Impact de la catégorie de risque sur la fréquence et la profondeur de la mise à jour : exemples concrets de due diligence poussée pour des high risk, dont on peut se dispenser face à des clients low-risk
- La méthode de revue périodique des comptes low risk est-elle une méthode nouvelle / originale ou bien la méthode des comptes high risk simplement allégée avec quelques contrôles en moins ou moins poussés ?
- Si une revue « minimale » correspondant aux clients low-risk met à jour que le client est en réalité high-risk, faut-il immédiatement effectuer une seconde revue « maximale » de niveau adapté aux clients high-risk ?
- Les « supposed low-risk clients » : sur quels critères pourrait-on isoler des catégories de clients low risk plus susceptibles d'être en fait des medium ou des high risk (afin de les revoir en priorité) ?

Marc Kilcher et Constance Delaveau

# La revue périodique des comptes low risk : attentes du régulateur, organisation et pratiques de marché

## REVUE DU PROFIL LSFIN ET REVUE PÉRIODIQUE

### 11.30 Revue du profil LSFin et revue périodique AML : quel est le processus, la méthode de revue du profil LSFin ? Existe-t-il des interactions et possibles synergies entre la revue du profil LSFIN et la revue périodique AML ?

- Différents profils exigés par différentes exigences réglementaires. KYC / KYT, LSFIN, AML : congruence des données ?
- Quelle méthode et quelle périodicité pour la revue périodique du profil LSFin ?
- Quels sont les événements déclencheurs types d'une revue ad hoc du profil LSFin ?
- La revue du profil LSFin implique-t-elle une revue du KYC AML ? Peut-il y avoir des synergies si les deux types de revues ne sont pas faites simultanément ou sans délai entre les deux (sinon les circonstances changent) :
  - Y a-t-il une interaction entre le risque LSFin du client et son risque AML ?
  - Quel type de changement LSFin devrait déclencher a) une simple mise à jour du dossier AML ? b) une revue ad hoc AML partielle ? c) une full review AML ?
  - Quel type de changement AML devrait déclencher a) une simple mise à jour du profil LSFin ? b) une revue ad hoc LSFin partielle ? c) une full review LSFin ?
  - Une revue LSFin diffère-t-elle selon que le client est high-risk ou low-risk, ou PEP ?

Simona Terranova

12.10 Déjeuner

## L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE REVUE PÉRIODIQUE

### 13.40 How to optimise the periodic review process: phased approach, checklists, samplings, workflow tool

- What is the objective : how does a complete KYC file look like? Common cases of incompleteness of the KYC file
- Quick overview of the different tasks required by the periodic review of low risk accounts
- "Phased approach" of the periodic review: what is the optimal sequence of the different review and updating tasks ? What is the market practice ? What are the pitfalls of current market practice ?
- Workflow tool for periodic review: what are the tools doing? Which ones are used?
- How to apply the sampling practice by the compliance department to optimize the periodic review process
- The use of checklists: market practice, good practices; examples of questions that should be included

Jha Madhumita and Andrea Garnitschnig

## LA GESTION DES SUSPENS

### 14.20 How to manage the pending /outstanding periodic reviews: legal and practical challenges, regulatory obligations and expectations, market practices

- The reasons behind the pending/ suspended reviews, typology
- What are your obligations to minimise and eliminate the sus-

pending reviews?

- How to improve the processes to monitor and solve the suspended reviews: organization, procedures, tools
- Market practices, common pitfalls and errors

Jha Madhumita and Andrea Garnitschnig

15.00 Pause-café

## DOCUMENTER LA REVUE PÉRIODIQUE

### 15.20 Comment documenter les résultats d'une revue périodique d'un dossier KYC ?

- Quelles sont les attentes/ exigences de mise à jour dans le KYC suite à une revue périodique
- Qui fait quoi ? Attentes en matière de responsabilités entre la 1 LoD/ 2nd LoD et les organes dirigeants ... ?
- Quels sont les aspects à prendre en considération pour qu'une revue soit complète ?
- Quelles sont les attentes en termes de documentation de la revue périodique (approbation, analyse de la première ligne, recherches etc...) ?

David Violi

## REVUE AD HOC ET REVUE PÉRIODIQUE

### 16.00 Les revues AML ad hoc : les relations/ contradictions entre KYC continu et revue périodique

- Quelles différences entre une revue AML ad hoc et une full AML periodic review ?
- Un hit client (provenant d'un screening, d'une alerte sur une transaction inhabituelle, d'une negative news) déclenche une revue ad hoc AML :
  - la méthode de revue AML ad hoc diffère-t-elle selon que le client est high risk ou low risk ? ou PEP ?
  - dans quels cas une alerte / un hit (name screening, alerte sur une transaction inhabituelle) ou une clarification d'une alerte doit-elle déclencher / être prolongée dans une revue AML ad hoc ? ou directement dans une full periodic review ?
  - dans quels cas la revue ad hoc doit déclencher une autre revue ad hoc partielle complémentaire, ou une full review, immédiatement ou à effectuer plus tard ? Qui décide et selon quels critères ? Peut-on ne pas effectuer immédiatement une full review qui s'avérerait nécessaire et attendre la période prévue pour la revue périodique de ce compte ?
- La revue périodique ne se nourrissant d'aucune source nouvelle d'information que celles qui déclenchent des revues ad hoc, que peut apporter une revue périodique, sans mettre en cause la qualité des revues ad hoc ?

François Rabel

16.40 Fin de la conférence

# Les contrôles de conformité sur les structures

méthodes et documentation attendues, nouveaux points d'attention du régulateur

AML, tax compliance, statut CRS/FATCA, financement du terrorisme ... : analyse à l'onboarding et suivi, structures complexes, réseaux de relations d'affaires, structures caritatives

## Taulant Avdija,

Associé, Responsable Regulatory & Compliance Suisse,  
BDO SA, Genève

## Olivier Maes,

Executive Director, Governance, Risk and Compliance Services, Mazars,  
Zurich

## Virginia Godmé,

Manager, LL.M., Risk, Regulatory & Compliance, Financial Services,  
KPMG Suisse, Genève

Reconnaissance par



Reconnaissance en tant que mesure de recertification SAQ pour la certification "Conseiller à la clientèle Banque"  
Code SAQ: CWMA-ACFI-24-2008

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 3 crédits.

### 14.00 L'onboarding et le suivi des structures : obligations, méthodologie et documentation attendue, pratiques sur le marché

- A quoi sert l'analyse de la structure et quelles informations devez-vous rechercher et documenter : comprendre le but / l'histoire de la structure; la recherche des ADEs; l'analyse des relations de pouvoir et de qui détient le contrôle (actionnaires, détenteurs par d'autres moyens); les indices de blanchiment, de délits fiscaux...
- Comment construire, documenter et analyser un organisationnel chart :
  - objectif de l'organisationnel chart ;
  - obligations, attentes, benchmark des pratiques
  - qu'est-ce que le chart doit faire apparaître ?
  - les bonnes questions à se poser dans le processus de découverte de la structure entière
  - pour apprécier une structure, où arrête-t-on le regard ? Quelles sont les limites de la structure ?
  - exercices de lecture d'un organisationnel chart
  - Les problématiques et les attentes relatives aux structures intermédiaires : quelle documentation des structures intermédiaires ? Faut-il documenter tous les niveaux ? Pas toujours...
  - Le contrôle sur les reportings CRS/ FATCA et sur le statut de FI des structures : le shell bank loophole
  - Le travail de suivi des structures

Taulant Avdija

### 15.00 Les difficultés dans l'identification des ADE derrière les structures et les erreurs dans les formulaires CDB

- Comment distinguer les sociétés opérationnelles et les sociétés de domicile
- L'identification de l'ADE de sociétés de domicile
- L'identification de l'ADE de sociétés opérationnelles

Olivier Maes

15.30 Pause-café

### 15.50 Les nouvelles attentes de la FINMA en matière de structures complexes

- Comment répondre au nouveau souci de la FINMA (Monitoring des risques 2023) d'identifier les « réseaux de relations d'affaires dont le but économique n'apparaît pas clairement en raison de l'utilisation de plusieurs sociétés de domicile qui peuvent servir à dissimuler l'origine des fonds incriminés »

Virginia Godmé

### 16.20 La classification en structure complexe pensée et organisée comme un processus

- La phase de définition de ses propres critères de structure complexe
- Récolte des informations, documentation et analyse : quelles questions se poser ? Quelles questions poser au client ?
- La méthode et la documentation de la prise de décision de classement comme structure complexe

Virginia Godmé

### 16.50 Comment faire la due diligence sur les structures caritatives dans le but de prévenir le financement du terrorisme : quelle guidance ?

- Différence entre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Comment faire le KYC d'une association / fondation caritative dans une optique risque de financement du terrorisme : guidance possible, pratiques en usage
- Exemples typiques de financement à travers des structures et des organismes de charité

Olivier Maes

17.20 Fin de la conférence

GENÈVE, JEUDI 28 MARS 2024, 14.00-17.20, HÔTEL PRÉSIDENT / ONLINE (ZOOM)